

ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU CAMPUS CONDORCET

Procès verbal du Comité scientifique du 26 juin 2009

Ecole pratique des hautes études en science sociale
46, rue de Lille – 75007 PARIS

(Salle de réunion, 4^{ème} étage)

1) Accueil et présentation de l'état d'avancement du projet par le Président de l'Association de Préfiguration du Campus Condorcet

La séance est ouverte à 14h30. M. Jean-Claude Waquet, président du Conseil d'administration de l'association, après avoir fait procéder à un tour de table, annonce qu'il se retirera sitôt le Président du Comité scientifique élu. Il propose – ce qui est accepté – que le Secrétaire général de l'association, M. Yves Beauvois, assiste à l'ensemble des échanges et assure le secrétariat de la réunion.

Sont ensuite présentées les principales caractéristiques du futur Campus :

- il sera principalement dédié aux études avancées (masters, doctorats, post-doc) même si un enseignement de licence sera également prodigué sur le site de La Chapelle ;
- son projet scientifique sera – et est déjà – structuré par objets et non par disciplines ;
- il visera à favoriser l'interaction avec les autres sciences, notamment celles dites « dures » ;
- il présentera l'originalité, en France, de n'être pas directement concerné par la préparation aux concours de recrutement d'enseignants (CAPES, agrégation).

Ces caractéristiques, qui induiront le développement de coopérations transdisciplinaires en sciences sociales, devraient permettre au Campus de jouer un rôle en matière d'insertion professionnelle, en favorisant des carrières alternatives à celles de l'enseignement.

a) Le projet

Après avoir rappelé qu'outre les huit établissements « membres fondateurs » – Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Ecole pratique des hautes études (EPHE), Ecole nationale des Chartes (ENC), Universités de Paris 1, 8 et 13, Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Institut national d'études démographiques (INED) – l'Association de préfiguration du Campus

Condorcet peut s'appuyer également sur plusieurs « membres associés » - Institut de recherche pour le développement (IRD), Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Institut national de la recherche agronomique (INRA), *International Social Sciences Council* (ISSC, relevant de l'UNESCO) et, bientôt, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) – M. J.-Cl. Waquet souligne qu'aucune dynamique fusionnelle n'anime le projet - il ne s'agit pas d'un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) - et qu'il s'agit, au contraire, de construire un nouveau territoire de coopération scientifique autour d'un projet partagé.

Ce territoire rassemblera plus de 15.000 personnes et sera riche:

- d'une centaine d'équipe de recherche
- de plus de 2650 enseignants et chercheurs
- de plus de 4100 doctorants et stagiaires
- de plus de 3200 étudiants en master
- de plus de 4100 étudiants en master
- et de près de 800 personnels administratifs.

Cette dimension lui assurera, bien sûr, un grand potentiel et une forte visibilité à l'international.

La traduction immobilière du projet se fera :

- sur deux sites distincts mais fortement articulés l'un à l'autre : l'un à Aubervilliers et l'autre à Paris dans le quartier de La Chapelle (nord) ;
- sur 172 000 m² – dont 34 000 sur le site de la Chapelle – de bâtiments entièrement nouveaux ;
- grâce à un budget estimé, hors foncier et hors équipement, à un peu plus de 600 millions d'euros ;
- en recourant à un partenariat public-privé (PPP).

Il est important de souligner, à cet égard, que, sur les deux sites envisagés, le Campus se construira en même temps que la ville à laquelle il s'intégrera (contexte en évolution extrêmement rapide) et qu'il fonctionnera en réseau avec, d'une part, les autres implantations des établissements membres (notamment à Saint-Denis, Villetaneuse et Paris-centre), et, d'autre part, avec les grands pôles documentaires du centre de Paris.

Pour être couronnée de succès, la conception du Campus devra relever plus particulièrement trois défis :

- celui de l'accueil des étudiants, des doctorants et des chercheurs (bureaux, logements, amélioration qualitative par des horaires adaptés, etc.) ;
- celui de la mutualisation d'équipements tels qu'un centre de conférence, une maison des chercheurs, etc. ;
- celui de l'élaboration d'un grand équipement documentaire, également mutualisé, prenant en charge les collections apportées par les partenaires, et intégrant l'avenir numérique.

b) L'Etat du dossier

Les 8 établissements porteurs du projet sont actuellement organisés en une association de la loi 1901, structure juridiquement légère qui leur permet de parler d'une seule voix.

Cette association se transformera à l'automne en une fondation de coopération scientifique (FCS) dont les statuts viennent d'être approuvés par le conseil d'administration de l'association et sont en cours d'approbation par les conseils d'administration des 8 établissements. Un décret ministériel actera cette évolution marquée du sceau de la continuité et non de la rupture.

La fondation Campus Condorcet, comme l'association aujourd'hui, bénéficiera des conseils de M. Roland Peylet, conseiller d'Etat. Elle s'appuiera :

- sur un secrétaire général, M. Yves Beauvois,
- sur une architecte, Mme Sophie Longeaud.

Elle s'adjoindra, de plus, un directeur, un responsable du projet documentaire - qui pourrait être un étranger apportant un regard neuf par rapport aux pratiques françaises – et un secrétariat.

La Fondation fera appel à un établissement public constructeur, qui agira pour le compte de l'Etat et le sien, comme mandataire et regroupera les compétences nécessaires dans les domaines juridique, foncier, technique, etc.

A ce stade, il est envisagé que cet établissement soit l'EMOC – Etablissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels – en raison, notamment, de sa capacité rapide d'intervention et de son savoir faire en matière de PPP.

Trois enjeux institutionnels se présenteront dans un avenir relativement proche :

- la signature d'une convention de site entre l'Etat, les collectivités territoriales et la fondation qui précisera les engagements financiers de toutes les parties ;
- la signature d'une convention d'ingénierie de projet qui fixera les relations entre l'Etat et la fondation ;
- la signature d'une convention de mandat entre l'Etat et l'établissement public avec participation de la fondation.

c) Le rôle du comité scientifique

Longuement développé dans le document « Le campus Condorcet, un campus international dans la ville » remis aux membres du comité, le projet scientifique est au cœur même de la démarche engagée par les porteurs du Campus, qui ne se réduit en aucune façon à une simple opération immobilière. Il appartient au comité scientifique d'en favoriser la maturation et la mise en œuvre, au-delà des grandes orientations qui s'y trouvent développées.

M. J.- Cl. Waquet souligne combien il est important que le comité scientifique ait une activité opérationnelle. Il est, dans son ordre, d'une importance égale au conseil d'administration. Dans la

phase initiale, alors que rien ne sera encore construit, c'est de lui que dépendra la visibilité du campus, son image et sa réputation internationale.

En conséquence, le président du CA invite le CS à :

- continuer, bien sûr, de travailler sur le fond en approfondissant les axes dégagés dans le document susmentionné ;
- s'intéresser à la dimension opérationnelle immédiate de son champ de compétence en impulsant des réalisations concrètes dont certaines devront s'inscrire dans le court terme.

Pour « faire exister le campus avant le campus », en élaborant un objet social et virtuel avant la construction proprement dite des bâtiments, trois axes pourraient mobiliser les initiatives du CS, sans qu'ils soient, bien entendu, exclusifs d'autres :

- concevoir des actions scientifiques publiques – ouvertes donc sur un public plus large que le public universitaire – par exemple au moyen de grandes conférences qui seraient labellisées « campus Condorcet » et qui pourraient recevoir le soutien institutionnel et financier des collectivités territoriales.
- réfléchir à la structure numérique du campus (accès à la ressource existante, création de nouvelles ressources, prise en charge numérique des enseignements, etc.) dans la perspective notamment de ce que sont à l'étranger les « Learning Centers ».
- croiser sa réflexion avec celle de la future équipe documentaire afin que le futur équipement documentaire intègre pleinement les attentes des usagers étudiants et chercheurs, en étroite liaison avec le projet scientifique du Campus.

Pour atteindre ces objectifs, il appartient au CS de se doter d'une méthode de travail, faisant une plus ou moins grande part au travail en séances plénières, au travail en commission et aux rapports. La nécessaire communication avec le CA sera assurée en premier lieu par la présence du président du CS aux réunions du CA.

d) Questions

- M. Serban Ionescu interroge M. Waquet sur la date prévue d'ouverture du Campus.

Après avoir rappelé les orientations générales du gouvernement en la matière, à l'horizon 2012, M. Waquet fait état du calendrier esquissé par l'EMOC dans sa manifestation d'intérêt, où les délais de consultation et d'exécution restent assez resserrés, de premières livraisons étant envisagées à partir de 2014. Il insiste sur l'importance de l'unanimité entre les partenaires, gage de célérité dans la réalisation du Campus.

- M. Jean-Claude Schmitt demande au président du CA si dans les réflexions qui ont été engagées jusqu'à présent des réalisations similaires ou comparables menées à l'étranger ont été prises en compte.

La connaissance des bonnes pratiques étrangères est bien entendu indispensable pour mener un projet d'une telle ampleur. C'est dans cet esprit que le MESR et l'association ont demandé au département d'architecture de la Harvard Graduate School of Design de réfléchir à ce que pourrait être une bonne implantation du campus à Aubervilliers dans le tissu urbain de la Plaine Saint-Denis. Les réflexions des étudiants de ce département et de leurs professeurs se sont nourries de pratiques de campus récents ou anciens en Europe, Asie et Amérique.

- Le même intervenant s'interroge sur la continuité qu'il y aura entre l'association de préfiguration du campus Condorcet et la future fondation campus Condorcet.

Sans pouvoir préjuger des futures décisions du CA de la future fondation, le président de l'association se montre, à titre personnel, convaincu que l'association et la fondation seront l'une par rapport à l'autre dans une position de grande continuité, et que l'avenir du comité scientifique s'inscrit naturellement dans ce contexte institutionnel général.

- A une question relative à la double implantation du Campus à Aubervilliers et Paris, Mme Annie Fourcault répond que le projet du campus Condorcet doit bien être compris comme un et unique projet présentant la caractéristique d'être bicéphale. M. Waquet abonde dans son sens en soulignant que la communication entre les deux sites sera un des enjeux du projet et que, de ce point de vue, l'arrivée, dès 2012, de la ligne 12 du métro sera déterminante. Quant à la question de savoir si les deux sites verront leur chantier commencer en même temps ou successivement et, auquel cas, dans quel ordre, il est bien trop tôt pour y répondre : si phasage, il doit y avoir – ce qui est probable – il sera sans doute guidé en partie par les aspects fonciers du dossier.

- M. Eric Brian se demande si le comité scientifique de l'association bénéficiera de moyens financiers afin, par exemple, de mener des missions à l'étranger ou pour solliciter des experts.

Le président du conseil d'administration rappelle qu'actuellement l'association dispose de très peu de moyens et ne vit que de la cotisation de ses établissements membres fondateurs.

En revanche, dans le cadre futur de la fondation, les porteurs du projet devraient recevoir des crédits dont la vocation principale sera de mener à bien les nombreuses et coûteuses études techniques préalables. Il n'est pas à exclure que des crédits soient mis à la disposition du CS, selon les demandes qu'il fera, pour l'aider à conduire sa mission. La décision toutefois appartiendra au Conseil d'administration.

- M. J.-Cl. Waquet conclut en soulignant qu'il sera indispensable que, non seulement le président du CS assiste aux CA de la fondation – et par anticipation aux séances du CA de l'association – mais aussi que celui-ci soit régulièrement rendu destinataire des documents les plus significatifs du projet, à charge pour lui de les diffuser auprès de ses collègues.

2) Election du Président du Comité Scientifique

M. Jean-Claude Schmitt, qui s'est seul porté candidat, rappelle qu'il a toujours défendu le projet de campus Condorcet, notamment au sein de l'assemblée des enseignants de l'EHESS, convaincu que ce premier grand projet intégré depuis le 19^e siècle arrivait à point nommé dans un paysage universitaire et de recherche caractérisé par un trop grand émiettement.

Il assure que refuser aujourd'hui une localisation à Aubervilliers en arguant d'un prétendu trop grand éloignement de Paris serait une erreur qui pourrait aboutir à moyen terme à une délocalisation géographiquement bien plus éloignée dans le moyen terme.

Il insiste, enfin, sur sa conviction, née de son expérience de l'INHA, de penser très en amont les relations transversales des établissements partenaires pour les conduire à vraiment travailler ensemble : de ce point de vue, la conception d'une « charte de bonne conduite déontologique » serait peut-être pertinente.

En écho à ce dernier développement, M. Charles Desfrancois interroge le candidat sur sa vision de l'articulation du campus Condorcet avec les sciences dites « dures ». M. Schmitt pense que de nombreuses enquêtes exigeront des compétences croisées, concernant par exemple les questions de santé, du vieillissement, de l'hérédité etc. Ce sont des questions qui relèvent tout autant des sciences humaines et sociales que des sciences « dures » (médecine, biologie, statistiques démographiques, etc.).

Dans le même registre, M. Eric Brian souligne combien il importe à la direction du CNRS que la construction d'un campus sur le plateau de Saclay et d'un autre à Aubervilliers et Paris ne donne naissance, respectivement, à un ghetto de sciences dures et à un autre de sciences humaines et sociales. A cet effet, le CNRS, présent sur les deux projets, entend bien être un trait d'union actif entre les deux entités non seulement en soutenant les chercheurs mais aussi en incitant au travail transdisciplinaire.

Au terme de ces prises de parole, M. Schmitt est élu à l'unanimité des présents moins une abstention ; M. Waquet proclame le résultat et quitte le comité scientifique dorénavant présidé par M. Schmitt.

3) Echanges de vues sur la mise en œuvre du projet scientifique du Campus

Une discussion animée s'engage aussitôt et de nombreuses propositions sont faites par les membres du comité, qui manifestent leur empressement à mettre leurs expériences respectives au service de ce projet nouveau et ambitieux. Le président résume les points qui se dégagent de toutes ces propositions :

- la nécessité urgente d'un inventaire des besoins et des solutions envisageables concernant l' « espace numérique » à créer sur le campus ;
- l'importance de la question de la « vie de campus », pour éviter à ce dernier de n'être qu'un lieu de passage.
- la création nécessaire d'un « bureau d'accueil » (des étudiants, des professeurs étrangers, etc.) ayant vocation à informer sur toutes les offres pédagogiques et scientifiques présentes sur le campus, en privilégiant les relations transversales ;
- la question de l'information hors du campus n'est pas moins importante et on pourra même envisager un enseignement à distance à partir du site du campus, où pourront être retransmises des séances de séminaires (sur le modèle de ce qu'a fait la MSH de Paris) ;
- les circuits postdoctoraux - traditionnel point faible des structures universitaires françaises - devront être privilégiés.
- le comité s'accorde également pour considérer comme essentielle la question de la dimension symbolique dont le Campus Condorcet devra se doter dans les meilleurs délais. Il faut que son nom et son projet scientifique, intellectuel, institutionnel, soient immédiatement porteurs de sens et de valeurs, tant en France qu'à l'étranger. La presse européenne devra être sollicitée (on note que la FAZ s'est déjà fait l'écho du projet de Campus).
- Cette réflexion devra s'articuler avec la politique de communication et de promotion de la fondation, ce qui passe par la construction, très rapidement, d'un site internet.

A l'issue de ce débat, les membres du comité décident de :

- convoquer la prochaine réunion du CS le vendredi 18 septembre 2009 à 9h30 à la Maison des Sciences de l'Homme – Paris Nord, siège de l'association de préfiguration du Campus Condorcet, 4, rue de la Croix-Faron, 93 210 Saint-Denis La Plaine (ligne B du RER, station *La Plaine-Stade de France*) ;

- de procéder dans la matinée du 18 septembre à quelques auditions d'experts sur des sujets à déterminer (questions foncières, enjeux numériques ?) et dans l'après-midi à la tenue du CS proprement dit, une visite des deux sites étant prévue soit à l'heure du déjeuner soit au terme du CS.

- de lancer un cycle de conférences publiques ouvertes à un large public qui se tiendraient deux à trois fois par an, la première devant se tenir, dans toute la mesure du possible, en décembre 2009 dans un lieu symbolique de la Plaine Saint-Denis à forte visibilité. Le comité unanime considère que le succès de ces conférences reposera, outre sur la qualité des conférenciers, sur la régularité de leur tenue sur le modèle de « L'université de tous les savoirs ».

Le sujet de la première conférence pourrait avoir pour thème « Qu'est-ce qu'un Campus ? ».

Est avancée l'idée que les conférences suivantes soient le prolongement d'un séminaire de recherche ou de débat d'une journée, portant sur les thèmes qui figurent dans le projet scientifique du campus. Dans cette perspective, *il est demandé aux membres du CS de faire part au président de leurs propositions de sujets avant la réunion du 18 septembre.*

- On se souciera enfin de la recherche de soutiens institutionnels et financiers auprès des collectivités territoriales.

4) Questions diverses

Aucun membre du comité ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.